31/12/2021

Fonds de droit français

GROUPAMA BILANCIATO

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 7

5. Certification du commissaire aux comptes 16

6. Comptes de l'exercice 21

7. Annexe(s) 39

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA BILANCIATO

Part N, C - Code ISIN : FR0000995128

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir sur la durée de placement recommandée, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur composite indicatif suivant :
50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.
Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement (approche « Top down »).
Le FCP a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 20% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).
Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.
Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition minimale au risque de taux est de 30% de l'actif net pour un maximum de 70%. Les investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.
Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'actif des OPCVM sous-jacents sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Note), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de véhicules de titrisation, d'obligations foncières et d' obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net. Le gérant pourra s'exposer aux actions de petites et moyennes capitalisations dans la limite de 30% de l'actif du fonds.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.
Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heures de Paris.

Fréquence de valorisation :
Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, ← → A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au risque taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative..
- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15 février 2021

- Mise à jour des performances 2020 ;
- Mise à jour des frais courants présents dans le DICI suite à la clôture de l'exercice fin décembre 2020 ;

10 mars 2021

- Fonds catégorisation « article 6 ».
- Mise à jour règlementaire Disclosures ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088).

06 août 2021

- Mise à jour du niveau de risque du SRRI (passage du niveau 5 à 4).
- Ajout d'une phrase au sein du prospectus dans le cadre de la mise à jour règlementaire «Taxonomie ».

1er décembre 2021

- Mise à jour de l'indice Barclays remplacé par Bloomberg.

3. RAPPORT DE GESTION

Performances

Sur la période, la performance de **Groupama Bilanciato** (part I) s'établit à 14.27% contre 9.62% pour son indice de référence.

Sur la période, la performance de **Groupama Bilanciato** (part N) s'établit à 13,41% contre 9.62% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Conjoncture

La tendance des marchés en 2021 se situe dans la continuité du rebond amorcé en 2020. Tout au long de la période, les actifs risqués bénéficient pleinement des bienfaits de la vaccination et du soutien inconditionnel des politiques monétaires et fiscales.

Les bonnes tendances de 2020, se poursuivent au cours du premier trimestre 2021 et ce d'autant plus que la situation sanitaire est en amélioration aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents. Les campagnes de vaccination s'accélèrent même si l'apparition de nouveaux variants suscite quelques inquiétudes. Les indicateurs de cycle sont au vert, les publications macroéconomiques surprennent positivement et les saisons de résultats des entreprises apportent leurs lots de bonnes surprises et soutiennent les marchés d'actions. Les segments sensibles au cycle surperforment les segments défensifs, le style « value » surperforme le style « growth » et les small-caps surperforment les large-caps. Du coté des marchés du crédit, l'activité des banques centrales conduit à une contraction continue des spreads de crédit. Les premières craintes sur l'inflation apparaissent du fait notamment de la forte hausse des matières premières et des goulets d'étranglements sur différentes chaines de valeurs industrielles.
Au deuxième trimestre 2021, les marchés d'actions développés retrouvent leurs niveaux d'avant crise et les niveaux de valorisations posent question. Fort heureusement la dynamique bénéficiaire reste solide. L'écart se creuse avec les marchés émergents qui sont pénalisés par un moindre accès à la vaccination et par le ralentissement en Chine. La résurgence des pressions inflationnistes pousse par ailleurs certaines banques centrales (Brésil, Argentine, Russie, Turquie) à resserrer les conditions monétaires. Du coté obligataire, le positionnement des investisseurs prend acte également de la forte amélioration de la conjoncture économique. La normalisation des rendements souverains se poursuit de façon logique et sans excès (hausse des taux longs), les primes de risque de crédit retrouvent des niveaux d'avant crise et les bonnes publications du premier trimestre continuent d'alimenter l'appétit des investisseurs pour les actifs risqués.

Au troisième trimestre 2021, la croissance économique ralentit aux US dans un contexte où l'inflation continue d'accélérer. Les banques centrales montent au créneau et défendent la thèse d'une inflation transitoire résultant principalement d'un choc de demande lié à la réouverture des économies suite aux nombreux confinements. Les taux longs se détendent, le leadership de style tourne à l'avantage des valeurs de croissance mais le directionnel des marchés d'actions reste globalement porteur. Les bénéfices des entreprises restent solides, les publications de bénéfices continuent de surprendre positivement et les niveaux de valorisation se détendent quelque peu.
Le début du quatrième trimestre est marqué par un fort rebond des actifs risqués à la suite des bonnes publications de résultats du Q32021. La hausse ininterrompue des surprises d'inflation ne semble pas inquiéter outre mesure les investisseurs. Au mois de novembre, la découverte d'un nouveau variant Sud-Africain remet le risque sanitaire sur le devant de la scène et provoque un repli vers les actifs refuge. Le repli sera de courte durée du fait de la moindre dangerosité du nouveau variant. En fin d'année 2021, les actifs risqués renouent avec leurs tendances haussières malgré un changement notable du discours des banquiers centraux. Sans nul doute, les craintes inflationnistes remontent en tête des préoccupations.

Sur l'ensemble de l'année 2021, les marchés d'actions affichent des performances remarquables. Le SP500 est en hausse de 26.89% et le DJ Stoxx 600 progresse de 22.25%. Les obligations souveraines pâtissent de la hausse des taux et affichent des performances négatives sur l'année. Entre les deux extrêmes, Les obligations d'entreprises bénéficient de la contraction des spreads de crédit mais restent pénalisées par le mouvement des taux.

Gestion

Sur l'année 2021 nous avons conservé une allocation principalement offensive en conservant un curseur à la classe d'actif actions d'environ 58%. Nous avons rebalancé sur ce niveau de curseur dès que le poids action approchait les 60%. Les marchés actions se sont appréciés sur une tendance favorablement linéaire mais n'ont pas permis de profiter de points d'entrée lors de consolidation suffisamment importante.

Perspectives

Nous conservons notre surpondération action pour le début de l'année 2022.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI INDEX MSCI NORTH AMERICA - IE	56 457,49	424 228,38
GROUPAMA ENTREPRISES IC	294 506,00	89 727,93
AMERI-GAN O	8 667,46	374 737,70
GROUPAMA OBLIG EURO O		149 082,84
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI UCITS ETF DR E		145 560,51
GROUPAMA EUROPE EQUITIES O	2 870,59	139 706,14
GROUPAMA JAPON STOCK O		78 660,99
AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI - UCITS ETF DR - EUR		26 673,90

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 128 622,47**
  - o Change à terme : 919 402,46
  - o Future : 209 220,01
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	NATIXIS

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 1 593 591,18 d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.
Cet OPCVM reste néanmoins exposé à des risques de durabilité. Ces risques de durabilité sont intégrés dans les prises
de décisions en matière d'investissement et le suivi des risques.
« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne
en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise

vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.
Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président

Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - 1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - 1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14 647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7 611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

GROUPAMA BILANCIATO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GROUPAMA BILANCIATO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2022.04.15 18:04:17 +0200

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 *en* EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**2 601 864,14**	**3 212 899,18**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**2 599 439,32**	**3 212 899,18**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 599 439,32	3 212 899,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**2 424,82**	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 424,82	
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**957 408,92**	**96,57**
Opérations de change à terme de devises	919 402,46	
Autres	38 006,46	96,57
COMPTES FINANCIERS	**97 115,65**	**154 733,95**
Liquidités	97 115,65	154 733,95
TOTAL DE L'ACTIF	**3 656 388,71**	**3 367 729,70**

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 543 782,43	3 210 731,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	215 163,33	176 841,23
Résultat de l'exercice (a,b)	-22 148,81	-22 842,87
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**2 736 796,95**	**3 364 729,48**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**2 424,82**	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 424,82	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 424,82	
Autres opérations		
DETTES	**916 562,38**	**3 000,22**
Opérations de change à terme de devises	914 526,91	
Autres	2 035,47	3 000,22
COMPTES FINANCIERS	**604,56**	
Concours bancaires courants	604,56	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**3 656 388,71**	**3 367 729,70**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0322	209 220,01	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		-36,23
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		2 854,23
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		5 805,43
TOTAL (1)		**8 623,43**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	472,11	1 095,58
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**472,11**	**1 095,58**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-472,11**	**7 527,85**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	24 227,93	32 984,57
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-24 700,04**	**-25 456,72**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 551,23	2 613,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-22 148,81**	**-22 842,87**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPCVM se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.
La devise de comptabilité de référence est l'euro.

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger
Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
=>Actions : Dernier cours du jour de valorisation.
=>Obligations : Dernier cours du jour de valorisation.
Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
Valeurs négociées dans la zone Amérique :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPCVM ou de la société de gestion.
Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres et actions d'OPCVM
Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Titres de créances négociables
Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :
• sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
• en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations de gré à gré
• La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN -Titres de Créances négociables- (autres que les BTF).
• Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles
• Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.• Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

Opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres
• Acquisitions temporaires de titres
Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
• Cessions temporaires de titres
Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.
La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.
• Garanties financières et appels de marges
Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).
Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan
• Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
• Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
• Pour les swaps
Swap de taux adossés ou non adossés
Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si taux fixe/taux variable) ou à taux variable (si taux variable/taux fixe) au prix du marché.
Autres Swaps
Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe
Méthode des coupons courus.

Méthode de comptabilisation des frais
Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Parts N :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 1,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,5%
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument*

* Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Parts I :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0,45% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,5%
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument*

* Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part GROUPAMA BILANCIATO I	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA BILANCIATO N	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**3 364 729,48**	**3 780 359,47**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	61 109,86	126 808,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 062 997,23	-616 084,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	303 431,29	196 415,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 191,59	-3 881,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	27 129,45	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-110 309,16	
Frais de transactions	-183,02	-1 375,71
Différences de change	27 175,80	-170,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	151 177,29	-91 884,64
Différence d'estimation exercice N	*487 505,13*	*336 327,84*
Différence d'estimation exercice N-1	*-336 327,84*	*-428 212,48*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 424,82	
Différence d'estimation exercice N	*2 424,82*	
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-24 700,04	-25 456,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**2 736 796,95**	**3 364 729,48**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	209 220,01	7,64
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**209 220,01**	**7,64**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							97 115,65	3,55
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							604,56	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	97 115,65	3,55								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	604,56	0,02								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	10 112,56	0,37						
Comptes financiers	8 128,34	0,30	370,32	0,01				
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	914 526,91	33,42						
Comptes financiers	604,56	0,02						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	209 220,01	7,64						
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	919 402,46
	Ventes à règlement différé	27 875,16
	Rétrocession de frais de gestion	18,74
	Dépôts de garantie en espèces	10 112,56
TOTAL DES CRÉANCES		**957 408,92**
DETTES		
	Vente à terme de devise	914 526,91
	Frais de gestion fixe	2 035,47
TOTAL DES DETTES		**916 562,38**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**40 846,54**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA BILANCIATO I		
Parts souscrites durant l'exercice	430,615000	43 294,06
Parts rachetées durant l'exercice	-2 252,793000	-228 463,76
Solde net des souscriptions/rachats	-1 822,178000	-185 169,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 478,385000	
Part GROUPAMA BILANCIATO N		
Parts souscrites durant l'exercice	966,207000	17 815,80
Parts rachetées durant l'exercice	-46 623,468000	-834 533,47
Solde net des souscriptions/rachats	-45 657,261000	-816 717,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	77 166,571000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA BILANCIATO I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA BILANCIATO N	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Part GROUPAMA BILANCIATO I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 700,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	334,80
Part GROUPAMA BILANCIATO N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	19 258,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	395,79

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 593 591,18
	FR0010891432	AMERI-GAN O	480 334,94
	FR0010213355	GROUPAMA ENTREPRISES IC	204 610,26
	FR0012097319	GROUPAMA EUROPE EQUITIES O	317 317,83
	FR0010892133	GROUPAMA JAPON STOCK O	96 847,78
	FR0013283496	GROUPAMA OBLIG EURO O	494 480,37
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**1 593 591,18**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-22 148,81	-22 842,87
Total	**-22 148,81**	**-22 842,87**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA BILANCIATO I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 077,56	-2 811,86
Total	**-5 077,56**	**-2 811,86**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA BILANCIATO N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-17 071,25	-20 031,01
Total	**-17 071,25**	**-20 031,01**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	215 163,33	176 841,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**215 163,33**	**176 841,23**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA BILANCIATO I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	95 930,31	65 047,89
Total	**95 930,31**	**65 047,89**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA BILANCIATO N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	119 233,02	111 793,34
Total	**119 233,02**	**111 793,34**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	**4 131 723,98**	**3 427 221,12**	**3 780 359,47**	**3 364 729,48**	**2 736 796,95**
Part GROUPAMA BILANCIATO I en EUR					
Actif net	1 512 921,65	1 193 113,70	1 351 522,66	1 239 575,57	1 222 447,61
Nombre de titres	18 122,861000	15 470,460000	14 907,396000	13 300,563000	11 478,385000
Valeur liquidative unitaire	83,48	77,12	90,66	93,19	106,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,81	0,36	2,02	4,89	8,35
Capitalisation unitaire sur résultat	0,65	-0,12	-0,26	-0,21	-0,44
Part GROUPAMA BILANCIATO N en EUR					
Actif net	2 618 802,33	2 234 107,42	2 428 836,81	2 125 153,91	1 514 349,34
Nombre de titres	165 203,000000	153 711,210000	143 223,649000	122 823,832000	77 166,571000
Valeur liquidative unitaire	15,85	14,53	16,95	17,30	19,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,48	0,06	0,38	0,91	1,54
Capitalisation unitaire sur résultat	0,01	-0,14	-0,17	-0,16	-0,22

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMERI-GAN O	EUR	9,665	480 334,94	17,55
GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	90,8289	204 610,26	7,47
GROUPAMA EUROPE EQUITIES O	EUR	19,186	317 317,83	11,60
GROUPAMA JAPON STOCK O	EUR	4,359	96 847,78	3,54
GROUPAMA OBLIG EURO O	EUR	45,412	494 480,37	18,07
TOTAL FRANCE			**1 593 591,18**	**58,23**
LUXEMBOURG				
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI UCITS ETF DR E	EUR	9 914	492 831,88	18,00
AMUNDI INDEX MSCI NORTH AMERICA - IE	EUR	78,761	464 288,22	16,97
AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI - UCITS ETF DR - EUR	EUR	79	48 728,04	1,78
TOTAL LUXEMBOURG			**1 005 848,14**	**36,75**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**2 599 439,32**	**94,98**
TOTAL Organismes de placement collectif			**2 599 439,32**	**94,98**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
SP 500 MINI 0322	USD	1	2 424,82	0,09
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**2 424,82**	**0,09**
TOTAL Engagements à terme fermes			**2 424,82**	**0,09**
TOTAL Instrument financier à terme			**2 424,82**	**0,09**
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	USD	-2 757,5	-2 424,82	-0,09
TOTAL Appel de marge			**-2 424,82**	**-0,09**
Créances			**957 408,92**	**34,98**
Dettes			**-916 562,38**	**-33,49**
Comptes financiers			**96 511,09**	**3,53**
Actif net			**2 736 796,95**	**100,00**

Part GROUPAMA BILANCIATO N	**EUR**	**77 166,571000**	**19,62**
Part GROUPAMA BILANCIATO I	**EUR**	**11 478,385000**	**106,49**

7. ANNEXE(S)

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA BILANCIATO

Part I, C - Code ISIN : FR0010270314

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir sur la durée de placement recommandée, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur composite indicatif suivant :
50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.
Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement (approche « Top down »).
Le FCP a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 20% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).
Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.
Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition minimale au risque de taux est de 30% de l'actif net pour un maximum de 70%. Les investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.
Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'actif des OPCVM sous-jacents sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Note), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de véhicules de titrisation, d'obligations foncières et d' obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net. Le gérant pourra s'exposer aux actions de petites et moyennes capitalisations dans la limite de 30% de l'actif du fonds.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.
Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heures de Paris.

Fréquence de valorisation :
Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au risque taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative..
- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.